

Déclaration de protection des données

Le règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 s'applique au traitement des données à caractère personnel effectué par le Parlement européen.

1) Qui traite vos données à caractère personnel?

- Le responsable du traitement des données¹ est le Parlement européen, plus précisément l'unité Parlement Européen > Secrétariat général du Parlement européen > Direction générale de l'innovation et du support technologique > Unité Stratégie et innovation; Parlement Européen > Secrétariat général du Parlement européen > Direction de l'innovation et des services centraux > Unité des Archives.
- Vous pouvez contacter le responsable du traitement à l'adresse IPUITgovernancehub@europarl.europa.eu.

2) Quelles sont les finalités du traitement de vos données à caractère personnel?

- Le traitement de vos données à caractère personnel a pour but de permettre l'accès à la plateforme de support au développement de la capacité en gouvernance IT par les membres statutaires des parlements nationaux membres de l'Union Inter-Parlementaire qui en font explicitement la demande. Cette plateforme contient des parcours d'apprentissage qui permettent de faire évoluer la maturité d'une organisation en fonction d'une évaluation préalable de celle-ci.

3) Quelle est la base juridique du traitement des données?

- La base juridique du traitement des données est La base juridique de ce traitement est l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725, tel qu'interprété à la lumière du paragraphe 22, étant donné que le traitement est nécessaire à l'exécution par le Parlement européen d'une mission effectuée dans l'intérêt public. Cette plateforme est mise à disposition des membres de l'Union Inter-Parlementaire en accord avec le Memorandum of Understanding (GEDA 2020(D)27004) .

4) Quelles sont les données à caractère personnel traitées?

- Nous traitons les données suivantes: Prénom, nom, adresse mail professionnelle, nom d'utilisateur et mot de passe pour accéder à la plateforme.

¹ Le responsable du traitement est l'autorité publique, institution ou organe qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement de données à caractère personnel. Il est représenté par le chef de l'entité organisationnelle concernée.

- 5) Comment sont traitées vos données à caractère personnel?
- Le compte permettant l'accès à la plateforme est créé manuellement sur la base d'un message électronique reçu par le Centre d'Innovation des Parlements qui relaie la demande d'accès du Parlement concerné
- 6) Combien de temps vos données à caractère personnel seront-elles conservées?
- Les données à caractère personnel sont stockées tant que la personne a une adresse valide dans le Parlement national d'origine. Une vérification annuelle est réalisée pour s'assurer de la validité des comptes créés. Si le compte n'est plus valide, le compte est supprimé dans le mois suivant. Les utilisateurs doivent informer les responsables de la gestion de la plateforme d'un changement de leur statut qui provoquerait un retrait de leur compte de la plateforme.
- 7) Qui sont les destinataires de vos données à caractère personnel?
- Pas de transfert
- 8) Vos données à caractère personnel seront-elles communiquées à un pays tiers ou à une organisation internationale?
- Choisir l'une des deux options
- **Non**, vos données à caractère personnel ne seront communiquées ni à un pays tiers, ni à une organisation internationale.
- 9) Des processus automatisés² et/ou de profilage³ sont-ils employés pour prendre des décisions susceptibles de vous concerner?
- **Non**.
- 10) Si vous n'avez pas vous-même fourni vos données à caractère personnel, où celles-ci ont-elles été obtenues?
- La source de vos données à caractère personnel est la personne concernée.

² Prise de décision fondée exclusivement sur un traitement automatique, sans aucune intervention humaine. {Par exemple: une page web où le choix de certaines options inscrit automatiquement l'utilisateur à différentes listes de diffusions qui envoient un bulletin d'information mensuel / utilisation d'un système automatisé pour corriger des QCM et calculer une note à partir du nombre de bonnes réponses.}

³ Le profilage évalue certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment la personnalité, le comportement, les centres d'intérêt et les habitudes, pour effectuer des prévisions ou prendre des décisions concernant cette personne physique. Le profilage est utilisé pour analyser ou prédire des éléments concernant cette personne physique: rendement au travail, situation économique, santé, préférences personnelles, centres d'intérêt, fiabilité, comportement, localisation, déplacements, etc. {Par exemple: lorsqu'un utilisateur est connecté sur les réseaux sociaux, ses données sont recueillies et des tendances le concernant sont enregistrées. Ces données sont ensuite utilisées pour effectuer de nouvelles prévisions le concernant.}

11) Quels sont vos droits?

- Vous bénéficiez des droits suivants:
 - droit d'accès à vos données à caractère personnel;
 - droit de rectification de vos données à caractère personnel;
 - droit d'effacement de vos données à caractère personnel;
 - droit de vous opposer au traitement de vos données;
 - droit de contacter le délégué à la protection des données du Parlement européen à l'adresse data-protection@europarl.europa.eu;
 - droit d'introduire une réclamation auprès du [contrôleur européen de la protection des données](#) à l'adresse edps@edps.europa.eu.